

Recherches en éducation francophone en milieu minoritaire: regards croisés sur une réalité mouvante
sous la direction d'Hermann Duchesne
Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, 2003, p. 23-49

Double minorisation et hégémonie interne en milieu minoritaire: le cas des institutions scolaires en Ontario français¹

par

Georges Duquette et Yvan Morin

Université Laurentienne

RÉSUMÉ

Dans le contexte canadien, de nombreux auteurs ont écrit au sujet de la domination des groupes majoritaires anglophones sur les groupes minoritaires francophones. Cependant, peu de chercheurs abordent la question des relations qui se cultivent et s'exercent entre les sous-groupes composant le milieu minoritaire francophone. En se limitant à la minorité francophone de l'Ontario, cet article examine les rapports entre, d'un côté, une faible proportion du milieu minoritaire francophone qualifiée d'élite et cherchant à imposer son point de vue à travers l'investissement de la langue française et, de l'autre, une forte proportion de la population s'identifiant comme bilingue. L'hégémonie interne qui en résulte fait pression sur cette dernière et la conduit à la croisée des chemins entre l'acceptation d'une double minorisation et l'assimilation exogène, en termes de transfert vers l'anglais, dont l'usage est déjà courant dans sa vie quotidienne.

Les relations entre les milieux majoritaire et minoritaire ont fait l'objet de nombreuses études qui ont éclairé les rapports entre les populations qui les composent. Dans le contexte canadien, de nombreux auteurs ont écrit au sujet de la domination des groupes majoritaires anglophones sur les groupes minoritaires francophones et discuté des facteurs qui déclenchent et renforcent l'aliénation des populations minoritaires et l'assimilation aux groupes majoritaires.

Cependant, ces écrits semblent accepter un postulat sous-jacent voulant que les groupes minoritaires soient homogènes tant dans leur composition que dans leurs schèmes de valeurs et leurs aspirations légitimes. Par conséquent, peu de chercheurs abordent la question des relations qui se cultivent et s'exercent entre les sous-groupes composant le milieu minoritaire, ni les conséquences de ces relations sur l'évolution différentielle de ces derniers.

En limitant nos propos à la minorité de langue française de l'Ontario, nous soulignons la coexistence de deux sous-groupes en interaction principalement au sein des institutions scolaires. D'un côté, on retrouve une faible proportion de la population minoritaire qui, parce qu'elle détient le pouvoir institutionnel et vit dans des contextes relativement homogènes (au foyer, à l'école, etc.) lui permettant d'assumer pleinement ou quasi pleinement son caractère francophone, a formé une certaine «élite». De l'autre côté, on reconnaît une forte proportion du milieu minoritaire à caractère surtout bilingue qui ne vit que partiellement son caractère francophone dans des contextes hétérogènes, dont les attentes et les valeurs varient. Les relations entre ces deux sous-groupes sont marquées par des rapports de type hégémonique se concrétisant à travers l'investissement de la langue en milieu scolaire. En tentant d'imposer sa propre vision d'une langue française normative, l'élite interprète mal les comportements et entrave les aspirations de la population minoritaire qu'elle prétend représenter. À force de parler à sa place et en son nom, elle la conduit à la croisée des chemins entre une acceptation fort peu attrayante d'une double minorisation et une éventuelle assimilation au groupe majoritaire anglophone.

Afin de mieux comprendre la dynamique sous-jacente aux relations de pouvoir et d'inégalité qui marquent les rapports entre ces sous-groupes francophones, le présent article, dans un premier temps, retracera l'émergence de l'idéologie franco-ontarienne préconisée par l'élite et la situera dans le contexte canadien. Dans un deuxième temps, il discutera de la réalité de l'Ontario français et de l'idéologie franco-ontarienne. Dans un troisième temps, il examinera l'écart entre l'identité, les valeurs et les aspirations collectives de ces deux sous-groupes et identifiera un certain nombre de

pistes visant à faciliter la remise en question des relations hégémoniques et à favoriser le développement de rapports davantage propices à l'épanouissement des divers sous-groupes composant la francophonie ontarienne.

LE CONTEXTE CANADIEN: L'ÉMERGENCE DE L'IDÉOLOGIE FRANCO-ONTARIENNE

Au Canada, nous sommes habitués à penser en termes d'une majorité anglophone et d'une minorité francophone. Cependant, la réalité des rapports de force entre majorité et minorité est plus complexe et implique de considérer la distinction, non seulement entre anglophones et francophones, mais aussi entre les sous-groupes au sein même de la francophonie. Un point tournant dans cette réalité remonte à l'époque où le Québec a commencé à s'affirmer. La terminologie pour en parler s'est alors transformée. En effet, le Canadien n'est plus le Français implanté au pays. Même le Canadien anglais ne se distingue plus tant du Canadien français, en particulier de l'Ontarien français, que du Québécois, dont l'affirmation a été suivie de l'émergence du Franco-Ontarien, du Franco-Albertain, etc. L'expression «Canadien français» est considérée comme périmée à l'intérieur du Québec et, par conséquent, dans l'esprit de certains, dans le reste du pays, et cela, même si les recherches démontrent que sont nombreux les élèves inscrits dans les écoles de langue française en Ontario qui s'identifient comme «canadiens-français» (Duquette, 2002; Haché, 2001). Seul l'Acadien demeure lui-même, mais non sans raviver, lui aussi, sa propre histoire et réaménager son rapport à sa propre déportation, en particulier par des fêtes aménageant les retrouvailles. Il apparaît que le rapport à la langue est historique et ne se relie au territoire (le Canada et ses provinces) qu'en ayant d'abord à s'y contextualiser.

Au Canada, sauf pour le Québec, la société est surtout, démographiquement, anglophone unilingue. Elle jouit d'un statut majoritaire et contrôle ses propres institutions. Toutefois, plusieurs «minorités» sont impliquées dans l'équation, et ce, non sans que la langue, de prime abord, serve de repère et permette de cerner les différences, d'où l'anglophone, le francophone, etc. Ceci rappelle l'établissement de la politique du bilinguisme, avec la

Confédération, en 1867. Après la Seconde Guerre mondiale, on assiste à l'émergence innovatrice, au Canada anglais, de sa véritable prise en compte pour en faire un signe distinctif du pays relativement aux États-Unis (Cardinal et Lapointe, 1990). Cette tendance canadienne trouve son prolongement dans le mouvement plus récent «in favor of multiculturalism and multicultural education» (Baker et Prys Jones, 1998). En dépit de ces mouvements, même si les effectifs francophones ont pu augmenter en Ontario et se sont stabilisés aux alentours de 500 000 depuis 1971, la minorisation s'est accentuée par la proportion décroissante de la francophonie à l'intérieur de la province (Bernard, 1992) pendant la période de modernisation, en particulier la période d'urbanisation de l'Ontario français. Cette période marque un certain éloignement par rapport à la tradition, c'est-à-dire en regard d'une culture qui avait, jusqu'alors, lié la langue française à la religion et à la famille proche de la terre. En somme, le Canadien français, en l'occurrence l'Ontarien français, est devenu un minoritaire bilingue et a ainsi représenté un nouveau rapport à la tradition, telle que redéfinie par l'histoire d'après-guerre du Canada. Ensuite, il est devenu Franco-Ontarien, mais non sans à avoir à se situer, au sein du milieu minoritaire, par rapport à l'Ontarien bilingue.

Au Québec, les distinctions entre sociétés majoritaire et minoritaire sont plus ambiguës. Même si la population francophone se dit minoritaire en nombre par rapport à la population anglophone du Canada, le nombre n'est pas suffisant pour dire qu'une société est majoritaire ou minoritaire. Comme le signale Baker (2001), beaucoup plus que le nombre, c'est le statut social qui est déterminant, ce qui se reconnaît dans le support et le contrôle que la société a de ses propres institutions. De ce fait, on peut affirmer qu'au Québec, la société est principalement francophone unilingue et elle jouit d'un statut majoritaire. Ce n'était peut-être pas le cas dans le passé, et ce ne sera peut-être pas le cas dans l'avenir, mais il reste que cette population réfléchit actuellement sur la possibilité d'une souveraineté politique et que, pour cette raison, elle doit être suffisamment solide socialement et politiquement pour être en mesure de réaliser cet objectif à l'intérieur d'un processus démocratique. L'émancipation de la société québécoise depuis la Révolution tranquille sur les

plans religieux, social, démographique et politique a eu de profonds effets sur les militants francophones en Ontario. En effet, on sait que les effectifs de l'Ontario français se maintiennent numériquement en subissant un renouvellement exogène incessant d'environ le tiers de sa population et en s'alimentant principalement au Québec. On ne peut donc nier l'influence de la société québécoise dans l'émergence autant du Franco-Ontarien que de la société majoritaire qu'il constitue à même l'Ontario français.

Selon Gérin-Lajoie (1993), les élèves qui fréquentent les écoles de langue française de l'Ontario peuvent être classés dans quatre groupes principaux: les anglo-dominants, les franco-dominants, les bilingues et les divers groupes ethnoculturels. Le mot «dominant» est utilisé ici dans le sens d'une langue «habituellement» parlée (Duquette, 1999). L'interrelation sociohistorique entre les différents bassins de populations est donc au principe de l'émergence sociale réelle des groupes et de leur interrelation au sein du milieu minoritaire dans son ensemble. C'est ainsi que la classification de Gérin-Lajoie acquiert tout son sens et, de fait, devient une véritable catégorisation adaptée à la compréhension des rapports de pouvoir constituant la réalité sociale en question. En effet, on peut légitimement se demander si les franco-dominants ne détiennent pas plus de pouvoir et ne sont pas surreprésentés parmi ceux qui s'identifient comme Franco-Ontariens, par rapport à leur nombre réel au sein du milieu minoritaire, comme le suggèrent certaines études (Duquette, 1994, 2002; Haché, 2001). Si tel est le cas, la dominance de la langue pourrait correspondre à une domination sociale réelle, non comme individus isolés mais comme groupe, et s'énoncer en termes de relations de pouvoir au sein du milieu minoritaire.

En somme, le groupe minoritaire francophone en Ontario subirait une domination sur deux fronts (Duquette, 1999; Duquette et Cléroux, 1993). En plus de la domination de la société anglophone, on ne peut faire abstraction de l'influence sociale, économique et politique de la société majoritaire francophone simplement parce qu'elle est elle-même défensive par rapport à la société majoritaire anglophone. Certes, son influence a permis de soutenir et d'aider l'Ontario français et d'autres provinces au pays à

réaffirmer leur langue et leurs droits culturels. Cependant, elle a aussi, à travers ces efforts, assumé le leadership politique, culturel et langagier. De cette façon, elle s'est instaurée en collaboration avec des personnes militantes du milieu dans la création d'une élite franco-ontarienne et elle a ainsi contrecarré (au lieu de soutenir) les efforts d'un segment important de la population (dès lors doublement minorisé) à se définir d'après son propre milieu, ses expériences de vie, ses propres valeurs et ses aspirations légitimes.

L'IDÉOLOGIE FRANCO-ONTARIENNE

L'Ontario français subit toutes sortes d'influences. Selon le segment de la population en cause, il peut davantage parvenir à harmoniser ses propres valeurs et attentes en prenant part aux institutions qui sont appelées à le représenter et parmi lesquelles l'école joue un rôle majeur. Les francophones majoritaires qui composent l'élite se présentent comme les défenseurs de la «population minoritaire» pour assurer la survie de leur langue et de leur culture. Ils obtiennent des subventions et contrôlent la façon de financer la contre-défense à l'assimilation de la population minoritaire. Ce modèle ne se joue pas seulement en Ontario, mais aussi dans le reste du Canada. L'élite, dans ses combats contre la domination anglophone, exerce elle-même une contre-dominance et contribue ainsi au processus d'aliénation et d'assimilation.

Comme le bilinguisme devient une idéologie dès qu'il s'impose comme une norme (Bernard, 1986), de même l'identité franco-ontarienne repose sur une idéologie qui n'est pas partagée par la plus grande partie de l'Ontario français. Dennie (1978) donne ces éclaircissements:

Existe-t-il, a-t-il déjà existé une réalité qu'on peut appeler société franco-ontarienne? Dans le cadre de l'idéologie franco-ontarienne et pour ses définisseurs, il ne fait aucun doute. La société franco-ontarienne est une entité vivante qui a des traditions, des valeurs, des institutions. Mais lorsqu'on tente de la saisir empiriquement, on se bute à des obstacles majeurs qui laissent soupçonner que cette réalité est beaucoup plus une représentation idéologique qu'un fait tangible. Pour l'idéologue franco-ontarien, cette société est essentielle [...] Toutefois, lorsque le scientifique essaie de cerner

cette réalité, de l'analyser, la mesurer, en tâter le pouls, il a de la difficulté à retrouver le corps (Dennie, 1978, p. 79).

Car cette transformation, l'idéologue et l'idéologie franco-ontariens ne peuvent la reconnaître ouvertement ou publiquement car c'est dans et par le camouflage de cette réalité qu'ils aspirent à un certain pouvoir. C'est en se représentant comme porte-parole de la communauté "franco-ontarienne", c'est en définissant les intérêts linguistiques et culturels de cette communauté auprès des leaders politiques et des hauts fonctionnaires anglo-ontariens qu'ils justifient leur statut et leur pouvoir. La représentation de la société franco-ontarienne ne peut être que celle d'une collectivité fondée sur la langue et la culture, dont ils sont à la fois les interprètes auprès du "Maître", les éducateurs et les animateurs auprès du "peuple" (Dennie, 1978, p. 83-84).

Mais qui cette élite franco-ontarienne représente-t-elle vraiment? Certains spécialistes voudraient voir un Ontario français qui est plus homogène. Ainsi, Gervais (1983) affirme:

L'homogénéité de la communauté canadienne-française de Sudbury est assurée par une histoire et une culture communes. Cette appartenance au Canada français est fondamentale, mais des appartenances à un système politique majoritairement anglophone et un système économique dominé par les Américains, sont des facteurs qui façonnent profondément la nature de la communauté et de son organisation (Gervais, 1983, p. 88).

Ce postulat d'homogénéité est l'indice d'une idéologie, en tant qu'il nie l'hétérogénéité de la communauté canadienne-française, afin de susciter l'adhésion à un système d'idées dictant la façon dont elle devrait se percevoir, tout en incitant à agir en conséquence. De fait, ce postulat répond à une exigence interne de la démarche idéologique en cause: non l'homogénéité, mais l'homogénéisation. Il se réfère à la constitution d'un noyau dur autour duquel s'organisent les relations concernant l'ensemble de la population et qui s'instaure comme médiateur, se substituant au rapport immédiat de la communauté minoritaire francophone à la communauté majoritaire anglophone. Cette médiation s'occulte alors, à force d'en oublier le processus et de la supposer donnée, là où il lui faudrait plutôt la récapituler, afin

de se resituer dans une réelle «prise en charge de la pratique sociale totale» (Dumont, 1994, p. 261). Par conséquent, l'homogénéité postulée n'est pas tant dans une telle pratique sociale que dans la seule représentation que l'idéologie en donne, en se restreignant à sa propre perspective et en la prétendant si unique qu'elle en devient exclusive, du moins en ce qui concerne le statut et le pouvoir.

Aujourd'hui, l'Ontario français a cessé d'être *la partie ontarienne du Canada français*, pour devenir *la partie française de l'Ontario*. Cette mutation, engendrée directement par la disparition de l'identité canadienne-française dans les années soixante, s'exprime, depuis un quart de siècle, par "l'ontarianisation" de la minorité franco-ontarienne et par le changement de son leadership. C'est dans cette évolution qu'on doit chercher les sources de "l'identité franco-ontarienne" (Gervais, 1996, p. 142).

Comme le souligne Charron (1997), cette rupture présuppose l'homogénéité ou, précisons-le, la substitution mystificatrice de l'homogénéité à l'hétérogénéité. En effet, selon cette idéologie, il s'agit de postuler, à la fois, un temps purement linéaire, afin d'établir une ouverture vers l'avenir, et un refoulement actuel d'une partie du milieu minoritaire, en l'occurrence de ceux se disant bilingues, voire biculturels, dans un passé qu'il faut empêcher de resurgir: «Un dernier mythe à supprimer, c'est l'existence d'une nouvelle élite, en rupture avec l'ancienne, composée de "mutants" ou "d'hybrides" biculturels» (Gervais, 1983, p. 89).

À tout le moins, notons que, si l'Ontario français a cessé d'être la partie ontarienne du Canada français pour devenir la partie française de l'Ontario, il continue toujours de s'insérer dans le Canada. Rien n'empêche, par ailleurs, qu'une minorité numérique, dite franco-ontarienne et, comme le souligne Dennie (1978), se recrutant surtout dans les institutions scolaires, s'y soit statutairement imposée comme majoritaire, en faisant passer son point de vue particulier pour le point de vue général. C'est bien dans cette évolution que se trouvent les sources non seulement de l'identité franco-ontarienne mais, en l'occurrence, de sa tournure idéologique. Ce qui mystifie, c'est que la création du drapeau et toutes les autres initiatives pour établir des institutions dans lesquelles tous les francophones de la province peuvent participer paraissent effectivement des

atouts importants pour une population qui cherche à défendre son héritage, à sauvegarder son avenir et à tenter le plus possible de se prendre en main. Pour la soi-disant élite franco-ontarienne, la question du rapport entre l'ancien et le nouveau est celle du rapport entre la base traditionnelle dite francophone qui lui échappe, d'autant plus qu'elle s'est redéfinie comme bilingue, et cet avenir qui, tout offert à son investissement soit-il, échappe toujours trop largement à son contrôle et reste en fin de compte entre les mains de la société majoritaire anglophone.

LA RÉALITÉ DE L'ONTARIO FRANÇAIS ET L'IDÉOLOGIE FRANCO-ONTARIENNE

En Ontario, les élèves qui fréquentent les écoles de langue française en milieu minoritaire reflètent le milieu dans lequel ils ont grandi. Leur langue maternelle est le produit de compétences acquises au cours des cinq ou six premières années de leur vie, principalement au sein du milieu familial (Bryen, 1982), qui est souvent un foyer exogame inscrit dans une communauté de faible vitalité sociolinguistique en français. Même si de nombreuses recherches, dont celles de Cummins (2000), démontrent l'importance de renforcer la langue maternelle réelle, c'est-à-dire celle du foyer de l'élève, il existe des différences dans les attentes du foyer, de l'école et de la communauté francophone par rapport aux compétences linguistiques de l'élève. On oublie parfois de s'interroger sur la relation entre ces diverses attentes et de renforcer les acquis, affaiblissant ainsi la langue maternelle de l'élève.

Actuellement, en Ontario, certains conseils scolaires perdent jusqu'à 50 % (peut-être plus) de leurs élèves (les ayants droit) au profit des écoles de langue anglaise, et on essaie de les récupérer de diverses façons (Berger, 2002). Le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (CSCNO) envisageait de produire sa publicité dans les deux langues officielles afin de récupérer les nombreux francophones qui étudient présentement à l'école anglaise. La directrice générale du CSCNO, Hélène Chayer, a mentionné qu'un rapport démontre que près de la moitié des ayants droit ne fréquente pas les écoles francophones. «Si 50 % des ayants droit ne fréquentent pas nos écoles, ça aura l'air de quoi dans cinq ans? Est-ce que ce chiffre va grimper à 70 % ou 75 %? Que fait-on

pour aller chercher ces jeunes qui devraient appartenir à nos écoles?», ajoute Hélène Chayer.

Au cours des trois dernières décennies, le nombre d'élèves inscrits dans les écoles élémentaires et secondaires de langue française de l'Ontario diminue progressivement de 115 514 en 1971-1972 à 93 309 en 2000-2001. Plusieurs écoles, surtout dans le sud de l'Ontario, ont dû, au cours des années, ouvrir leurs portes à des élèves anglophones afin d'assurer leur survie (Groupe de gestion de l'information, 2002). En contraste, les inscriptions ne font qu'augmenter dans les écoles de langue anglaise et d'immersion française (Canadian Parents for French, 2001). Depuis 1951, le poids démographique des francophones de l'Ontario est passé de 7,4 à 4,7 %. Un tiers des «Franco-Ontariens» vient de l'extérieur de la province et 29 % sont nés dans un autre pays (Anonyme, 2002). Par le fait même, en termes relatifs, la population de souche, c'est-à-dire celle qui est née et a grandi en Ontario, ne cesse de décroître. Dans une perspective à long terme, l'avenir est donc incertain.

Pour contrer ce phénomène, à travers la province, les éducateurs se mobilisent afin de créer des tests de compétence linguistique qui, en s'accordant avec la façon dont le discours de l'élite franco-ontarienne se propose de défendre le français, préconisent néanmoins le français normatif majoritaire. Ceci n'est pas sans exclure des programmes et des emplois les francophones bilingues qui sont jugés incompetents en français. On parle très peu d'aménagement linguistique, même si le ministère de l'Éducation de l'Ontario a mis en évidence les besoins occasionnés par l'hétérogénéité linguistique des élèves et a mis en branle un vaste projet d'aménagement linguistique, après une consultation effectuée durant l'année scolaire 1990-1991 (Caron-Rhéaume, Boutin et Bourret, 1992).

De plus, la complétude institutionnelle du système scolaire (Breton, 1985) permettrait de mieux assurer la formation des enseignants en l'associant étroitement à une recherche de pointe en relation avec le milieu scolaire en général. En particulier au niveau universitaire, la compréhension du milieu minoritaire laisse encore beaucoup à désirer, ce qui diminue d'autant les capacités adaptatives de tout le réseau scolaire. Car, comme en tout système (Rosnay,

1975), le système scolaire ontarien, surtout à ses niveaux les plus avancés, ne peut qu'amplifier l'écart entre l'hégémonie interne et la double minorisation et se faire éclater, tant qu'il postule une simple adéquation entre ces deux réalités et occulte ainsi les véritables rapports de pouvoir et d'inégalité qui les relie.

Le présent texte vise l'idéologie, non les individus qui en font plus ou moins consciemment la promotion, surtout si l'on tient compte qu'ils ont fait et qu'ils peuvent encore faire d'importantes contributions à la communauté ontarienne française ou, plutôt, à la communauté franco-ontarienne comme ils l'appellent, tant l'inversion, à travers laquelle la relation entre les termes est saisie, semble aller de soi et se donne pour cette relation elle-même. Cependant, il s'agit de souligner que l'idéologie a un coût et affecte négativement ces contributions. Le point essentiel est que les relations de pouvoir entre les groupes n'influencent jamais le pouvoir des acteurs sur leurs propres actions qu'en passant par la médiation de la position occupée par ceux-ci au sein du groupe et qu'en étant susceptibles de s'intérioriser chez eux en fonction de l'hégémonie en cause. Car l'idéologie veut le maintien de ces relations de pouvoir, voire leur auto-renforcement. Par ailleurs, celui qui exerce l'hégémonie interne ne s'aliène pas moins que celui qui est doublement minorisé, du fait que, en le dominant, il joue le jeu de la domination commune qu'ils subissent tous deux, comme groupe minoritaire. Et comme le surinvestissement de la langue est la voie privilégiée pour exercer cette domination, la langue doit dominer chez lui. D'où, de la langue aux relations de pouvoir, c'est le franco-dominant qui s'impose avec le Franco-Ontarien, du moins tant que ce dernier n'est pas amené à tracer ses propres limites.

C'est l'absence de considération pour ses propres limites qui permet au franco-dominant d'exercer son hégémonie sur ceux qui, corrélativement, se trouvent alors doublement minorisés, voire refoulés hors des institutions censées être leurs, faute de leur reconnaître le droit à la différence et de tenir compte de l'hétérogénéité du milieu minoritaire. En effet, ce franco-dominant semble se rapprocher de l'anglo-dominant en faisant resurgir les tensions communes au sein des institutions francophones en cause. Ceci est illustré par le cas

de l'accroissement de l'admission des finissants en immersion à la formation des maîtres, alors même que les tests de compétence linguistique, comme critère privilégié d'admission, sont susceptibles d'exclure davantage ceux qui, parmi les francophones minoritaires, n'entrent pas dans ces deux catégories (Allaire, Duquette et Gignac-Pharand, 1997). De fait, plus le milieu dont l'individu provient est minoritaire, plus il s'est identifié comme bilingue et plus le français, surtout si son acquisition comme langue maternelle a été restreinte, s'est trouvé associé au visage anglais exigé par le fonctionnement quotidien dans le milieu majoritaire. On s'aperçoit alors de ce que signifie le passage de l'usage d'un test pour évaluer des compétences linguistiques à l'usage du même test constitué en critère privilégié d'admission, surtout si l'on refuse de s'interroger sur le sens réel d'un tel usage. Ce serait donc bien les relations de pouvoir qui expliqueraient le développement systémique de l'école, en Ontario français, non l'inverse. Voici la contradiction: ce qui est censé être la partie la plus vive du développement institutionnel du milieu minoritaire se révèle devenir la voie de son obstruction. En effet, une fois le fossé creusé, la vitalité culturelle continue de s'affaiblir, en faisant de la coexistence non plus un dialogue favorable au développement, mais une friction perpétuelle.

L'ÉCART ENTRE L'IDENTITÉ, LES VALEURS ET LES ASPIRATIONS COLLECTIVES

L'estime de soi dépend des conditions sociales (Durkheim, 1968). De plus, des psychologues comme Erikson (1963, 1980) et Maslow (1970) ont démontré que l'estime de soi est essentielle au développement des compétences. Par exemple, certains chercheurs (Richards, 1972; Trueba *et al.*, 1991) ont trouvé que l'estime de soi et l'acceptation par le groupe ont un effet positif sur le développement de compétences sociales, notamment les compétences linguistiques. Sur le plan individuel, l'estime de soi permet à l'individu de développer une confiance en soi, mais cette confiance n'est pas possible si le milieu social est déterminé d'avance selon des normes majoritaires, en l'occurrence franco-ontariennes, parmi lesquelles on trouve au premier plan le français normatif imposé à l'école. Ces normes linguistiques correspondent-elles à celles des familles?

Correspondent-elles à l'identité d'autant plus bilingue que le milieu est minoritaire (Duquette, 1994, 1996, 1999)? L'écart entre ces normes mène, encore une fois, au même type de fossé qui peut, si l'on n'y prend garde, conduire au même type de paradoxe et, par là, au même type d'affaiblissement de la vitalité culturelle que ceux signalés auparavant.

Pour les institutions, l'enjeu est de déterminer le sens à donner au bilinguisme individuel et à l'identité non plus tant ethnolinguistique (Landry et Allard, 1985) que proprement culturelle. En effet, il semble que les rêves de la jeunesse dite franco-ontarienne se jouent entre deux pôles:

[...] comme si la reconnaissance de soi comme bilingue produisait deux cultures: l'une où le bilinguisme constituerait un obstacle à l'émancipation, l'autre un atout; l'une formée de personnes marginalisables à cause de l'ambivalence de leur culture, l'autre composée d'êtres appelés à de grandes réalisations à cause de la dualité de leur culture (Laflamme, 1994, p. 105).

Or, pendant des années, on dit aux francophones minoritaires qu'une élite biculturelle est un mythe (Gervais, 1983) et que le «bilinguisme» est mauvais parce que, comme Baker le souligne, les «activistes de la langue de la minorité voient le bilinguisme comme une passerelle vers l'assimilation» (Baker, 2000, p. 64; nous traduisons). Pourtant, les adolescents francophones minoritaires sont conscients de l'importance de l'anglais dans leur vie en milieu majoritaire anglophone et ils considèrent peu réaliste la proposition de vivre exclusivement dans leur langue maternelle. Pour eux, la maîtrise de la langue seconde constitue un atout, non une faiblesse. Les institutions scolaires ont le devoir professionnel d'insister sur l'utilisation du français au sein des institutions scolaires francophones et d'encourager ouvertement son expression, mais cette politique peut s'opérationnaliser dans la compréhension et le respect du contexte minoritaire, de sa population, de son identité et de ses valeurs. Récemment, la section française du ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario a donné raison aux jeunes en signalant dans certains programmes-cadres les avantages du bilinguisme additif en Ontario français. En effet, le bilinguisme ne réside pas seulement dans la maîtrise de deux langues. Il

indique surtout une identité culturellement constituée. Par conséquent, il faut reconnaître que l'identité bilingue se construit, sinon elle se déconstruit, soit en en déniait carrément la teneur proprement culturelle, soit en n'y prêtant pas attention au sein des institutions. On peut ainsi creuser le fossé entre les groupes de la population minoritaire jusqu'au point d'en faire un conflit entre les générations, ce qui est particulièrement évident dans le système scolaire.

Il est surtout question de valeurs, lesquelles se cultivent diversement selon le moment du développement qu'elles investissent. En effet, les valeurs donnent le sens de la distribution des statuts et constituent le véritable enjeu du développement institutionnel: l'identité bilingue cherche davantage à se construire elle-même en relation avec l'environnement social et culturel, là où l'identité franco-ontarienne puise au même modèle d'affirmation de soi collectif que le Québec lui a inspiré. Or, si l'identité bilingue se construit effectivement elle-même, elle peut aussi s'affirmer, mais non l'inverse. En effet, si une exigence externe d'affirmation de soi vient prématurément l'entraver, comme c'est le cas avec l'affirmation de soi unilingue franco-ontarienne, l'identité qui en résulte ne correspond pas à celle que le bilingue, lui, serait amené à se donner. Ainsi, en passant du point de vue du développement à celui de l'idéologie mis en place par les rapports de pouvoir et d'inégalité, l'imposition d'une affirmation de soi franco-ontarienne peut s'effectuer, mais non sans enrayer le développement de l'identité bilingue en question. L'estime de soi s'en trouve affectée négativement, et les sentiments d'aliénation s'ensuivent. En effet, les rapports structuraux synchronisent les groupes entre eux de façon différentielle en fonction des valeurs qui sont les leurs, tout en transposant les différences en rapports purs et simples d'inégalité.

Tout en dénonçant clairement et publiquement les abus de pouvoirs, la critique abusive et les comportements hégémoniques, rappelons qu'il est crucial de ne pas personnaliser le problème de l'hégémonie et de la double minorisation, et ce, au moins pour deux raisons. En premier lieu, ce qui fait l'idéologie, c'est le surinvestissement de la langue. Or, comment faire la différence entre une saine

valorisation de la langue, sur laquelle tout le milieu minoritaire francophone peut s'entendre pour s'identifier lui-même, et cette suraccentuation? En second lieu, la transformation de la diversité des valeurs en conflit de valeurs a été mise en évidence dans le milieu minoritaire par l'écart entre les statuts. Bien que le fait que la culture se construise dans un contexte précis n'y a que récemment été mis à jour, antérieurement à toute affirmation de soi, l'historicité du milieu minoritaire se révèle être ainsi partie prenante d'un vaste processus sociohistorique (Morin, 2000), dont la tendance même à se rendre dynamique et à progresser rend plus problématique le maintien du *statu quo* et exige de tenir compte du changement social qui frappe aux portes.

Pour changer la situation, en particulier la tendance à engendrer l'hégémonie interne et la double minorisation, il faut faire plus que seulement dénoncer l'existence d'une idéologie ou mettre en évidence le choc proprement culturel des valeurs et des croyances sur lequel elle se fonde. Il faut prendre conscience de ses effets sur le développement de l'identité. En ce sens, il faut savoir que l'idéologie, même si elle se développe au niveau du discours, n'existe que par sa visée pratique: contrôler la représentation de la réalité sociale afin de contrôler cette réalité sociale elle-même. L'idéologie est une pensée qui cherche à traduire de façon efficace un système d'idées en pratiques sociales. Ceci s'effectue en faisant appel à l'imagination, laquelle produit l'image qui se donne en modèle à imiter et à investir affectivement. Prenons, par exemple, l'image de l'Ontarien français que présente le Franco-Ontarien. Une population constituant une faible proportion d'un groupe vivant en milieu minoritaire se donne seule comme le sujet de la réalité sociale de ce même milieu minoritaire. Elle peut d'autant mieux se représenter comme l'élite de ce milieu qu'elle inverse complètement l'image qu'elle en donne par sa façon même d'articuler les termes en cause, d'Ontarien français à Franco-Ontarien. Le groupe bilingue, plus nombreux, se représente alors comme le groupe statutairement minoritaire, et le groupe franco-dominant, moins nombreux, se représente comme le groupe statutairement majoritaire; ceci fait l'affaire de ce dernier et fonde le vecteur idéologique essentiel des rapports de pouvoir et d'inégalité. Pour dénoncer cette idéologie, il faut en vérifier

empiriquement le discours auprès de la réalité, comme chez Dennie (1978), voir y cerner l'imaginaire à l'œuvre, comme chez Charron (1997), et ce, jusqu'en son rapport à l'affectivité qui l'investit, au gré des valeurs alors mises en jeu.

Cet exemple indique pourquoi il est littéralement impossible d'entrer dans le champ des études portant sur la relation entre majoritaire et minoritaire, si l'on persiste à s'intéresser aux nombres seuls. En effet, ce qui est d'emblée en cause, ce sont les statuts par lesquels on donne sens à ces nombres. D'où l'exigence d'inverser l'inversion qu'un certain groupe cherche à imposer et à occulter, en prétendant que ces nombres parlent d'eux-mêmes et que la question du statut s'y réduit. C'est le statut qui est le véritable enjeu des luttes, comme le laisse voir l'examen des perspectives propres à ces deux sous-groupes.

LES DIFFÉRENTES PERSPECTIVES

Selon le tableau 1, il existe des différences entre la perspective francophone majoritaire propre à l'élite franco-ontarienne et la perspective francophone minoritaire qu'elle dit représenter.

La population francophone minoritaire reflète le milieu dans lequel elle vit. Les enfants de cette minorité peuvent avoir le français comme langue maternelle, mais du fait qu'ils vivent dans un milieu surtout anglophone, ils sont métissés culturellement et linguistiquement. On voudrait les catégoriser dans l'un ou l'autre des deux camps linguistiques. Cependant, le monde a changé.

Population mobility is at an all time high in human history. One result of this unprecedented movement of peoples around the world is that in many school systems monolingual and monocultural students are the exception rather than the rule, particularly in urban areas. This shift in demographic realities entails enormous challenges for educators and policy makers [...] Effective instruction will inevitably challenge patterns of coercive power relations in both school and society (Cummins, 2000, quatrième de couverture).

Même s'il existe plus de personnes bilingues qu'unilingues dans le monde, le pouvoir demeure entre les mains de personnes unilingues (Baker, 2000). En ce sens, l'Ontario

français peut-il adopter des valeurs et des aspirations qui sont différentes de celles qui sont partagées par sa population minoritaire? Contrairement à ce que voudrait l'idéologie franco-ontarienne, l'identité de la population minoritaire, loin d'être donnée et prédéfinie, s'engendre, voire est partie prenante, d'une problématique d'ordre mondial. L'aliénation, comme prélude à l'assimilation, ne réside pas tant en une identité que l'on perdrait qu'en l'impossibilité de la générer pour, au moins, en éprouver la perte éventuelle.

Personne n'est une copie conforme de sa culture d'appartenance; chacun s'est construit et se construit dans une ou des cultures en évolution. De plus en plus, chacun se sent appartenir à un réseau de cultures [...] Si la culture garde les traits monolithiques et stéréotypés qu'on lui lègue parfois et qu'elle reste comme un vieux monument voué au statisme, la perspective interculturelle dans l'école est inévitablement vouée à l'échec. Chacun reste alors enfermé dans une aire culturelle qu'on lui attribue ou qu'il réclame sans qu'il y ait de ponts possibles entre les unes et les autres. Cette vision mène au ghetto, c'est-à-dire à l'indifférence ou à l'exclusion sous toutes ses formes (Perregaux, 1994, p. 123-124).

Sur le plan institutionnel, quel est le pourcentage de la population minoritaire qui, non seulement utilise les institutions, mais en est membre? Les institutions sont-elles vraiment pour tous (Allaire, Duquette et Gignac-Pharand, 1997)? Qui gère les institutions de langue française en milieu minoritaire francophone, en particulier les sections françaises des collèges et universités, les services gouvernementaux, les clubs et associations? Au niveau des emplois, lorsque le développement institutionnel en cause le permet, est-ce qu'on favorise un recrutement s'effectuant d'abord en province? À l'occasion d'une conférence nationale², Bernard posait la question suivante: étant donné que l'Ontario compte la plus importante population francophone à l'extérieur du Québec, pourquoi le gouvernement de l'Ontario a-t-il choisi quelqu'un du Québec pour co-présider la Commission royale d'enquête sur l'éducation?

Oui, une population minoritaire est appelée à être inclusive. Le problème est que l'Ontario français ne s'enracine pas dans le milieu lorsque les vrais «minori-taires» (les

TABLEAU 1
Différences entre les perspectives franco-ontarienne et minoritaire bilingue

Perspective franco-ontarienne	Perspective minoritaire bilingue
<ul style="list-style-type: none"> - Une population chez qui la langue française domine d'autant plus que celle-ci est d'emblée formalisée. - Jouit d'un statut majoritaire. - Les compétences langagières sont surtout développées dans la langue maternelle, le français. - Présente un visage français. - A tendance à s'identifier comme francophone. - A tendance à s'identifier avec un groupe majoritaire francophone: Français, Québécois, Franco-Ontarien, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population surtout bilingue, à différents degrés (Duquette, 1999), et se référant d'emblée au contexte pour le développement d'une langue plus formelle. - Vit un statut minoritaire (Baker, 2001). - Les compétences langagières sont plus développées dans la langue seconde, l'anglais (Duquette, 1999). - Présente un visage anglais (Duquette, 1999). - Plus le milieu est minoritaire, plus forte est la tendance à s'identifier comme bilingue (Duquette, 1999). - A tendance à se percevoir d'abord comme Canadien, ensuite comme Ontarien, puis comme Franco-Ontarien (Haché, 2001).

<ul style="list-style-type: none"> - A tendance à prôner une société si distincte qu'elle tend à se séparer, non seulement de la société majoritaire anglophone, en cherchant l'autonomie institutionnelle, mais de ses propres sources traditionnelles (Dennie, 1978). - A tendance à percevoir le français comme une langue internationale. - Les valeurs et les attentes sociales sont davantage harmonisées, au gré d'une vision systématisée que la société majoritaire francophone impose par l'école et qui médiatise, d'une façon plus ou moins consciemment assumée, les relations autant à la société majoritaire anglophone qu'au foyer et aux institutions communautaires. - «Choisit» de vivre surtout dans une société, celle qui, justement, renforce son identité. 	<ul style="list-style-type: none"> - A tendance à prôner une société où différents groupes partagent les institutions (Duquette, 1999); l'autonomie institutionnelle par rapport au milieu anglophone concerne les divers groupes du milieu minoritaire francophone. - A besoin de vivre son français dans des contextes spécifiques au foyer, à l'école, dans d'autres milieux (Duquette, 1999; Haché 2001; Landry, Allard et Haché, 1998). - Les valeurs et les attentes sociales varient entre le foyer, l'école et les institutions communautaires, en regard de la société majoritaire francophone et de la société majoritaire anglophone (Duquette, 1999); les disjonctions et les conjonctions sont complexes. Dès lors, quel est le poids réel (donc relatif) du français académique? - Peut «choisir» de vivre dans plus d'une société (Dresslen-Hollohan, Morin et Quere, 1986), selon ce que devient son identité.
--	--

bilingues) ne sont pas acceptés. Sans une représentation adéquate, une population minoritaire a peu de chance de faire compétition avec des personnes de statut majoritaire dans ses propres institutions. Les personnes constituant l'élite jouissent alors d'un statut social plus élevé que l'on peut qualifier de «majoritaire»: elles sont plus compétentes dans la langue, véhiculent des normes et des valeurs majoritaires et, par conséquent, occupent plus souvent des postes de direction au sein des institutions. Faire partie de la francophonie, en Ontario, ne devrait pas exiger de trahir son âme, d'avoir honte de son milieu, de cacher son bilinguisme ou de rejeter ses valeurs et son pays. Il convient d'être sensible au renversement des valeurs que peut impliquer le renversement de l'articulation entre les termes en glissant de l'identité ontarienne française à une identité franco-ontarienne.

Même si plusieurs de ces membres majoritaires, malgré leur tendance hégémonique, sont bien intentionnés et soutiennent la langue de la minorité, leurs expériences personnelles sont différentes. Leur compréhension de la minorité et de son contexte social peut être biaisée et limitée, tant leur identité est différente de celle de la population minoritaire plus généralement considérée. Quelques autres, par contre, prennent la voie de la confrontation et critiquent ouvertement les personnes minoritaires bilingues, sans bien sûr reconnaître leurs propres limites en ce qui concerne la compréhension de cette population. Les jugements de valeur qu'ils exercent vont à l'encontre des intérêts à long terme de l'ensemble du groupe minoritaire. Sans même le réaliser, en luttant contre l'assimilation, ces gens y contribuent le plus souvent.

À moins de permettre aux francophones minoritaires de participer et d'assumer des rôles de direction au sein de ses institutions, l'Ontario français continuera à être autodestructif. En effet, même les enfants ou les petits-enfants des franco-dominants d'aujourd'hui refléteront leur milieu et deviendront éventuellement francophones «minoritaires», avec tout ce que cela implique quant au bilinguisme. Ils vivront eux aussi l'hégémonie interne et l'aliénation qui en découle, ce qui affaiblira le sens de leur propre vitalité et les rendra ainsi davantage assimilables. Le conflit entre les groupes continuera de s'intérioriser entre les populations et les

génération. Exclure les francophones minoritaires des institutions, c'est donc retarder l'enracinement à long terme de l'Ontario français.

Actuellement, en Ontario, la partie du milieu minoritaire francophone qui s'identifie comme bilingue subit les influences dominatrices de deux groupes majoritaires, celles de la société majoritaire anglophone et celles de l'élite majoritaire francophone qui est censée la représenter. Comme les populations francophones vivant hors du Québec, elle a éprouvé des difficultés à se maintenir, à se développer et à définir sa propre identité, son héritage culturel et linguistique. La population minoritaire se sent jugée, exclue, dominée et humiliée par les commentaires négatifs formulés par les membres de «l'élite» qui sont supposés la représenter. Les phénomènes de l'aliénation et de l'assimilation en sont le résultat tangible. Plusieurs personnes minoritaires se sentent comme des citoyens de troisième classe, c'est-à-dire des personnes doublement minorisées au sein même de leur milieu. Mal perçues, elles n'ont pas de rôle ou d'autorité à l'intérieur des institutions qui doivent les représenter. Elles décident alors de s'assimiler. Pourquoi pas? Leurs compétences en langue seconde sont égales, sinon supérieures, à leurs compétences en langue maternelle, et les perspectives d'avenir sont plus nombreuses dans la société majoritaire anglophone. Au lieu d'être traités comme des citoyens de troisième classe, leurs enfants y deviendront des citoyens de première classe et retrouveront dans cette société des valeurs qui sont plus cohérentes avec les leurs.

UNE RÉCONCILIATION DES VISIONS

Les deux visions, mises en évidence dans le tableau 1, peuvent s'harmoniser si les deux groupes en cause ont le sens de leur propre vitalité commune, comme minorité, et se rendent compte qu'ils ne peuvent véritablement cohabiter qu'en améliorant le caractère adaptatif de leurs institutions. Il s'agit d'une condition importante pour que chaque groupe parvienne à respecter les valeurs et les aspirations de l'autre groupe, même si elles peuvent, de prime abord, apparaître incompatibles pour certains. Il s'agit de reconnaître l'importance de s'unir afin de permettre à chaque francophone de la province de prendre sa place.

Dans cette perspective que dire des trois options auxquelles les personnes minoritaires font face, selon Dresslen-Hollohan, Morin et Quere (1986): 1) une harmonisation des deux langues, 2) la mise au premier plan de la langue maternelle ou 3) la décision de vivre exclusivement dans la langue seconde, ce qui conduit à l'assimilation? En milieu minoritaire, la plupart des gens préfèrent la première option. L'harmonisation est préférable parce qu'elle permet de sauvegarder l'héritage culturel et langagier familial, tout en permettant de réussir dans le milieu majoritaire environnant. Par contre, les plus fervents défenseurs de l'héritage familial et culturel, dont les tenants de l'idéologie franco-ontarienne, choisissent la deuxième option en préconisant l'usage du français seulement. Ceux enfin qui se sentent aliénés dans leur milieu peuvent être davantage portés vers la troisième option. La tension inhérente à la façon même de vivre institutionnellement le français (vivre en français ou pour le français?) n'est pas sans impact, selon le cas, autant sur l'harmonisante conjonction des deux langues (le français et l'anglais) que sur leur disjonction, par exclusion mutuelle, en optant pour une seule d'entre elles. En effet, de nombreuses familles francophones minoritaires trouvent qu'elles ont plus en commun avec la communauté anglophone, avec qui elles partagent le même environnement et les mêmes valeurs, qu'elles en ont avec l'élite franco-ontarienne qui leur impose une culture étrangère. Car, en fin de compte, les personnes minoritaires reconnaissent que les membres de l'élite ont, eux aussi, un statut inférieur à ceux de la société majoritaire anglophone.

Le scénario idéal est d'atteindre un consensus, non en camouflant les différences, mais en en faisant ressortir le dynamisme et en établissant des objectifs communs. Il s'agit d'encourager la participation de tous les membres de la population minoritaire afin qu'ils puissent développer et gérer leurs propres institutions et qu'ils puissent enraciner et développer leur francophonie. L'histoire de la société canadienne montre que le bilinguisme institutionnel est difficile à établir, mais des études (Baker, 2001; Cummins, 2000) montrent aussi que le bilinguisme individuel, s'il est additif, constitue un atout. Par conséquent, pour qu'une population minoritaire puisse survivre, elle doit envisager une

construction sociale s'effectuant dans le milieu où elle est déjà bien enracinée. Pour faciliter ce processus, il est souhaitable que les parents, le personnel scolaire et les dirigeants communautaires, choisis par la population minoritaire, se rencontrent et se questionnent sur le type de société qu'ils sont en train de construire. Les fils d'un filet s'expliquent uniquement par leur relation entre eux (Élias, 1991).

CONCLUSION

Pour survivre, l'Ontario français ne peut se développer institutionnellement en négligeant ses racines, ni en empêchant les Ontariens de souche de vivre leur culture française selon les valeurs et l'identité qu'ils construisent en interaction avec leur milieu. Pour construire une société francophone, il faut travailler ensemble et appuyer les efforts des Ontariens de souche afin qu'ils prennent part au développement et à la gestion de leurs propres institutions. De cette façon, leurs enfants et leurs petits-enfants seront appelés à vivre «en français» en Ontario et y trouveront leur juste place. La survie de l'Ontario français ne peut pas être laissée uniquement à ceux qui pratiquent l'hégémonie et encouragent indûment l'expansion de l'idéologie franco-ontarienne et l'immigration des franco-dominants. Cette pratique risque de contribuer à l'assimilation et de retarder l'enracinement de la francophonie en Ontario. Même si le nombre absolu de personnes se disant francophones peut ainsi se maintenir, le nombre relatif, en regard de la population majoritaire anglophone, ne cesse de décroître car les francophones minoritaires bilingues sont portés à chercher chez les anglophones les postes et les opportunités qui leur sont refusés par leurs représentants. Ils n'acceptent pas d'être traités en citoyens de troisième classe. Il ne faut surtout pas oublier que les francophones minoritaires bilingues peuvent choisir la société à laquelle ils veulent appartenir.

Afin de mieux comprendre les mécanismes en œuvre dans les relations de pouvoir et d'inégalité internes à la population minoritaire, plusieurs pistes de recherche demandent à être explorées. En premier lieu, il est certain que des études plus approfondies du milieu familial «minoritaire» et des contextes communautaires dans lesquels la langue maternelle prend racine et évolue s'imposent (Fishman, 1989).

De telles études permettront de mieux identifier les compétences professionnelles nécessaires pour œuvrer en milieu minoritaire ainsi que les stratégies à utiliser dans les institutions scolaires pour favoriser le développement de l'identité francophone. Elles permettront également de s'entendre sur une terminologie plus positive pour décrire l'usage des langues en contexte. En deuxième lieu, il convient de vérifier si les francophones minoritaires qui sont nés et qui ont grandi dans le milieu, sont inclus dans leurs institutions, et à quel niveau. La population de souche est-elle vraiment impliquée dans le processus de prise de décisions concernant l'avenir de l'Ontario français? En contrôlant la terminologie et son usage, des études dans ce domaine sont nécessaires afin d'établir des pratiques d'admission et d'embauche plus justes et équitables et d'éviter une discrimination fondée sur la langue en lui accordant une surpondération qui biaise le processus de sélection. Enfin, il faut examiner les façons dont l'argent destiné à soutenir la francophonie minoritaire est dépensé et voir ceux qui en bénéficient le plus. Ces fonds répondent-ils aux intérêts de groupes particuliers, ou d'organisations qui représentent véritablement les besoins de l'ensemble de la population francophone de régions minoritaires? Ce sont ces questions et leurs réponses qui permettront de rétablir la confiance mutuelle nécessaire pour engager un dialogue plus prometteur pour l'avenir de la communauté dans son ensemble.

NOTES

1. Le présent article reprend certaines idées qui ont déjà été publiées (Duquette, 2001).
2. Table ronde «Caractéristiques du milieu minoritaire francophone en Ontario», lors du colloque sur le milieu minoritaire, au congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS) qui a eu lieu à Rimouski en mai 1993.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIRE, G., DUQUETTE, G. et GIGNAC-PHARAND, E. (1997). «Les finissantes et les finissants d'immersion et leur admission à la formation à l'enseignement». Dans BLANCO, H. (dir.), *Beyond MacLean's Ratings: A Debate on Assessing Programs / Au delà des notations de MacLeans: un débat sur*

l'évaluation des programmes. Sudbury, Presses de l'Université Laurentienne.

- ANONYME (2002). «La place des francophones en Ontario». *Le Voyageur* (6 mars), p. B6.
- BAKER, C. (2000). *A Parents' and Teachers' Guide to Bilingualism*. Clevedon, Multilingual Matters.
- (2001). *Foundations of Bilingual Education and Bilingualism*. Clevedon, Multilingual Matters.
- BAKER, C. et PRYS JONES, S. (1998). *Encyclopedia of Bilingualism and Bilingual Education*. Clevedon, Multilingual Matters.
- BERGER, M. (2002). «CSCNO: la publicité pourrait être dans les deux langues». *Le Voyageur* (février), Sudbury.
- BERNARD, R. (1986). «Les mots et les choses: le rôle social des institutions ethniques». *Revue du Nouvel-Ontario*, 8, p. 41-48.
- (1992). «L'école de langue française en milieu minoritaire: une analyse sociodémographique». *Éducation et francophonie*, 20 (2), p. 34-38.
- BRETON, R. (1985). «L'intégration des francophones hors Québec dans des communautés de langue française». *Revue de l'Université d'Ottawa*, 55 (2), p. 77-90.
- BRYEN, D. N. (1982). *Inquiries into Child Language*. Boston, Allyn & Bacon.
- CANADIAN PARENTS FOR FRENCH (2001) *The State of French Second Language Education in Canada 2001*. Ottawa, Canadian Parents for French.
- CARDINAL, L. et LAPOINTE, J. (1990). «L'ethnicité». Dans Lafontant, J. (dir.), *Initiation thématique à la sociologie*. Saint-Boniface, Éditions des Plaines, p. 255-305.
- CARON-RHÉAUME, A.-M., BOUTIN, C. et BOURRET, A. (1992). «L'actualisation linguistique et culturelle des écoles de langue française en Ontario». *Éducation et francophonie*, 20 (2), p. 52-55.
- CHARRON, M. (1997). «Le sens des institutions». *Revue du Nouvel-Ontario*, 21, p. 137-158.
- CUMMINS, J. (2000). *Language, Power and Pedagogy: Bilingual Children in the Crossfire*. Clevedon, Multilingual Matters.
- DENNIE, D. (1978). «De la difficulté d'être idéologue franco-ontarien». *Revue du Nouvel-Ontario*, 1, p. 69-90.

- DRESSLEN-HOLOHAN, W., MORIN, F. et QUERE, L. (1986). *L'identité de pays: à l'épreuve de la modernité* (rapport de recherche). Paris, Ministère du Patrimoine de France.
- DUMONT, F. (1994). *Le lieu de l'homme: la culture comme distance et mémoire*. Saint-Laurent, Fides.
- DUQUETTE, G. (1994). *Le rôle de l'identité dans le développement de compétences culturelles et de communication en milieu minoritaire francophone du Nord de l'Ontario*. Toronto, Rapport soumis au ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario.
- _____ (1996). «Identité ou aliénation: une recherche d'identité pour l'Ontario canadien-français». *Éducation Canada*, 36 (3), p. 16-19.
- _____ (1999). *Vivre et enseigner en milieu minoritaire*. Sudbury, Presses de l'Université Laurentienne.
- _____ (2001). «Double minoritization: Intragroup domination and cultural hegemony». *Language, culture, and curriculum*, 14 (2), p. 98-111.
- _____ (2002). *L'identité ethnolinguistique et les élèves 16 ans et plus qui fréquentent les écoles secondaires de langue française de l'Ontario* (rapport de recherche). Sudbury, École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne.
- DUQUETTE, G. et CLÉROUX, C. (1993). «Vivre en milieu minoritaire». *La revue canadienne des langues vivantes / The Canadian Modern Language Review*, 49 (4), p. 770-786.
- DURKHEIM, É. (1968). *Les formes élémentaires de la vie religieuse: le système totémique en Australie*. Paris, Presses universitaires de France.
- ÉLIAS, N. (1991). *La société des individus*. Paris, Fayard.
- ERIKSON, E. (1963). *Childhood and Society*. New York, Norton.
- _____ (1980). *Identity and the Life Cycle*. New York, Norton.
- FISHMAN, J. (1989). *Language and Ethnicity in Minority Sociolinguistic Perspectives*. Clevedon, Multilingual Matters.
- GÉRIN-LAJOIE, D. (1993). «L'enseignement en milieu minoritaire et la formation continue du personnel enseignant». *The Canadian Modern Language Review / La revue canadienne des langues vivantes*, 49 (4), p. 770-786.
- GERVAIS, G. (1983). «La stratégie de développement institutionnel de l'élite canadienne-française de Sudbury». *Revue du Nouvel-Ontario*, 5, p. 67-92.

- _____. (1996). «Aux origines de l'identité franco-ontarienne». *Cahiers Charlevoix*, 1, p. 125-168.
- GROUPE DE GESTION DE L'INFORMATION (2002). *Inscriptions aux écoles élémentaires et secondaires de langue française en Ontario de 1971 à 2002: données du rapport des écoles de septembre (années concernées)*. Toronto, Ministère de l'Éducation de l'Ontario.
- HACHÉ, D. (2001). *La vitalité socioculturelle des élèves francophones dans le Conseil scolaire du Nord-est*. Sudbury, Centre de recherche du Nouvel-Ontario.
- LAFLAMME, S. (1994). «Origine familiale, aspirations et homogénéisation: enquête auprès des étudiants et des étudiantes du postsecondaire dans le Nord-est de l'Ontario». *Revue du Nouvel Ontario*, 16, p. 95-112.
- LANDRY, R. et ALLARD, R. (1985). «Choix de langue d'enseignement: une analyse chez des parents francophones en milieu bilingue soustractif». *La revue canadienne des langues vivantes / The Canadian Modern Language Review*, 41 (3), p. 480-500.
- LANDRY, R., ALLARD, R. et HACHÉ, D. (1998). «Ambiance familiale française et développement psycholinguistique d'élèves franco-ontariens». Dans DUQUETTE G. et RIOPEL, P. (dir.), *Éducation en milieu minoritaire et la formation des maîtres en Acadie et dans les communautés francophones du Canada*. Sudbury, Presses de l'Université Laurentienne.
- MASLOW, A. (1970). *Motivation and Personality*. New York, Harper and Row.
- MORIN, Y. (2000). «La renaissance philosophique: entre immanence et transcendance». *Renaissance et réforme*, 24 (1), p. 57-87.
- PERREGAUX, C. (1994). *Les enfants à deux voix: des effets du bilinguisme sur l'apprentissage de la lecture*. Neuchâtel, Peter Lang S. A.
- RICHARDS, J. (1972). «Social factors, interlanguage, and language learning». *Language Learning*, 22 (2), p. 159-188.
- ROSNAY, J. de (1975). *Le macroscop: vers une vision globale*. Paris, Seuil.
- TRUEBA, H. T. et al. (1981). *Culture and the Bilingual Classroom*. Rowley, Newbury House.